

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. QUSSAÏ SAMAK, responsable

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION
DU SEUIL NATUREL DU LAC JOSEPH À INVERNESS
PAR LA MRC DE L'ÉRABLE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 février 2011 à 19h
L'Invernois
640, chemin Dublin
Inverness

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU RESPONSABLE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme GINETTE FONTAINE ET M. ALAIN ROSS 3

L'ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC JOSEPH 23

M. Serge Roy

Mme Pauline Gingras

GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS

DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC) 32

M. Simon Lemieux

M. GAÉTAN PAQUET 36

DROIT DE RECTIFICATION

Mme GINETTE FONTAINE 39

MOT DE LA FIN 40

**SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU RESPONSABLE**

PAR LE RESPONSABLE:

Mesdames et messieurs bonsoir!

Bienvenue à la deuxième partie de l'audience publique consacrée au projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

Je m'appelle Qussaï Samak et j'ai reçu la charge de mener les travaux de la Commission d'enquête et d'audience publique chargée de ce projet, en fonction du mandat que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

J'aimerais vous présenter l'équipe de la Commission que nous avons avec nous.

À ma gauche, il y a monsieur Jonathan Perreault qui est analyste qui contribue au travail analytique de la Commission.

En arrière, nous avons madame Poliquin, responsable de la coordination des travaux du secrétariat de la Commission.

Nous avons également madame Marie-Claude Tanguay qui n'est pas avec nous ce soir, responsable des relations avec les citoyens et avec les médias.

Évidemment, on a à remercier monsieur Daniel Buisson et monsieur Michel Guimond pour l'organisation de la salle, du Centre de services partagés du Québec.

Ceux qui étaient avec nous à la première partie ne voient pas madame Proulx, la sténographe qui se charge de consigner tout ce qu'on dit dans des transcriptions. Elle va le faire à partir des enregistrements que nous avons. Alors ça va être exactement comme la dernière fois, comme la première partie.

Les transcriptions de cette session seront disponibles aux centres de documentation que vous connaissez, de même qu'à travers le site Web du BAPE par Internet évidemment également. Et vous avez la liste des centres de documentation où la documentation du projet et des travaux de la Commission sont disponibles en arrière.

On était avec vous le 18 janvier, et je vous ai dit, on reviendra au lendemain de la Saint-Valentin pour la deuxième partie de l'audience, nous sommes là.

45 La première partie de l'audience était consacrée à obtenir toute l'information à propos du projet, et vous avez posé beaucoup de questions; le promoteur, les personnes-ressources, les représentants des ministères et organismes qu'on a invités ont participé aussi à fournir l'information que vous cherchez.

50 Cette fois-ci, c'est à vous, alors on est ici pour entendre vos opinions et avis. Il y en a qui se sont inscrits pour présenter des mémoires, d'autres vont faire des prestations orales, des présentations verbales.

55 En général, on va essayer – d'abord les mémoires sont lus évidemment, alors ne vous sentez pas dans l'obligation de lire textuellement le mémoire, ça nous dégagera du temps pour pouvoir discuter avec vous.

60 Évidemment, le représentant du promoteur est dans la salle, et ils ne sont pas assis en avant, de même que certains représentants des ministères qui auraient leur mot à dire à propos de la réalisation éventuelle du projet, ils sont là dans la salle aussi, mais il n'y aura pas de question adressée à eux.

65 Eux, par ailleurs, ou elles en l'occurrence auraient le droit d'intervenir à la fin, c'est un droit d'ailleurs qui est accessible à vous également, pour corriger des faits. On appelle ça le droit à la rectification.

Il s'agit de rectifier des choses qui seraient, selon eux ou vous, erronées, factuellement erronées. Ça ne porte pas sur des opinions qui seraient fallacieuses ni sur l'importance relative des faits.

70 S'il y a des choses qui sont factuellement erronées selon vous, de bonne foi, à votre connaissance, vous avez le droit de signaler ça à madame Poliquin en arrière et à la fin des travaux de la séance, je vais vous inviter à faire part de ces corrections à la Commission.

75 Alors c'est un droit évidemment accessible au promoteur et aux représentants des ministères et organismes qu'on a invités à titre de personnes-ressources, mais il est également disponible à toute personne présente.

80 Vous savez, la deuxième partie de l'audience termine la phase audience des travaux de la Commission. La Commission continue en mode d'enquête jusqu'à la fin. Évidemment, on va présenter le rapport de la Commission au ministre au plus tard le 9 mai.

Vous savez également probablement que le même projet fait l'objet des analyses également de la part de l'équipe ministérielle du ministère.

Donc le ministre aura l'avantage des résultats des deux (2) analyses, et en fonction de ça, il fera les recommandations qui s'imposent à ses collègues au Conseil des ministres qui prendra la décision ultime quant à la réalisation du projet, autorisé tel que proposé ou autorisé avec conditions ou pas autorisé.

Il me reste juste à attirer votre attention sur le fait qu'on a quelques sondages qui sont disponibles dans la salle sous forme de questionnaire. Nous avons une déclaration de services aux citoyens, et ce questionnaire nous aide beaucoup à modifier notre manière de faire pour s'assurer qu'on donne le meilleur service possible aux citoyens.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES GINETTE FONTAINE ET ALAIN ROSS

PAR LE RESPONSABLE:

Alors sans plus tarder – je vois que les premiers intervenants de la séance sont avec nous – alors j'invite maintenant comme premiers intervenants madame Ginette Fontaine et monsieur Alain Ross pour venir présenter leur mémoire à la Commission.

Comme j'ai dit, madame Fontaine et monsieur Ross, les mémoires sont lus.

Alors bonsoir. Les mémoires sont lus, alors sentez-vous pas obligés de lire textuellement le mémoire, mais allez-y, puis on aura le temps d'échanger par la suite après. On a dit, on prendra le temps de quinze-vingt (15-20) minutes, voilà.

Alors on vous écoute.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Par ce mémoire...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 9^e ligne, "... de deux mètres.")

Est-ce qu'on pourrait présenter les photos à ce moment-ci, peut-être pour appuyer?

Ça, c'est le quai. Ça, c'est notre zone qui a pas d'enrochement du tout.

C'est sûr que le lac était haut un petit peu à ce moment-là. On en a avec le lac plus bas.

125 Alors on voit le niveau d'enrochement, on a à peu près trois mètres (3 m) de pas d'enrochement.

Ça, c'est les marches qui mènent au quai, alors on voit que tout est en train de se détériorer à ce niveau-là, parce que les vagues passent par-dessus le quai occasionnellement.

130 Donc c'est juste pour appuyer la dégradation des berges.

Alors là, on voit très bien ici, ça, c'est une photo de cet été, on voit vraiment comment ça l'a grugé vers notre terrain quand il y a pas d'enrochement. Donc l'érosion est vraiment présente.

135 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 9^e ligne, "Cet espace...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... les usagers du lac.")

140 À cause qu'on va le voir moins.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... ainsi que pour ceux...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... pour les canards.")

145 Ça, c'est le quai cet hiver. On voit un petit peu l'importance qu'il a, c'est quand même assez gros comme quai.

Alors l'été, il est utilisé par toutes sortes de personnes, de gens et d'animaux. Alors c'est ce que ça nous permet, une stabilité quand même assez grande d'un quai comme celui-là qu'on utilise assez souvent.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "Lorsque la surface...")

155 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 12^e ligne, "... entre 15 et 30 cm.")**

Alors on parle ici d'une élévation du niveau de l'eau de trente-huit centimètres (38 cm), alors c'est pour ça qu'on estime qu'il va être immergé.

160 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, 1^{er} paragraphe, 12^e ligne, "Si le quai...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... dans le secteur 18.")

PAR LE RESPONSABLE:

165 Merci beaucoup madame Fontaine, monsieur Ross.

Alors j'ai quelques questions qui renvoient à la réalité.

170 Il s'est construit quand, ce quai-là?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

175 Nous, mon père avait le chalet, nous, on a acheté, alors ça fait trente (30) ans que la famille est là, et le quai existait déjà à ce moment-là. Donc on peut estimer que ça fait plus longtemps que ça.

PAR LE RESPONSABLE:

180 Est-ce qu'il a jamais été entretenu depuis votre achat, votre acquisition?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Pas vraiment, parce qu'on n'en voyait pas la nécessité.

185 **PAR LE RESPONSABLE:**

Et quel en est l'état actuellement en termes de stabilité, etc.?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

190 Aucun problème de stabilité. On peut dire par exemple que l'érosion, dans un coin précis du quai où la vague frappe, commence à être détérioré un peu.

PAR LE RESPONSABLE:

195 Un peu, ça veut dire?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

200 Ça veut dire que sur le dessus, ça va bien, mais si on se met dans l'eau et qu'on va regarder, on voit que c'est plus droit, ça l'a comme creusé un peu.

PAR LE RESPONSABLE:

205 Et vous avez parlé de l'érosion des berges, vous savez que vous êtes dans une zone de rétrécissement, donc la vitesse de l'écoulement de l'eau monte évidemment avec l'augmentation de la vitesse forcément, les forces érosives augmentent aussi.

210 Êtes-vous en mesure de faire la part des choses en disant combien l'érosion que vous constatez est attribuable au phénomène de rétrécissement hydraulique et combien aux bateaux et embarcations?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

215 C'est sûr que je ne suis pas spécialiste, ce n'est que des constats.

220 Ce que je peux vous dire, ça fait quand même plusieurs années qu'on est là, on avait commencé à remarquer un phénomène d'érosion, je dirais, voilà à peu près huit (8) ans, le moment où on a fait un mur d'enrochement à ce moment-là.

225 Et c'est resté stable. Mais je dirais que depuis cinq (5) ans, même trois (3) ans, ça l'a augmenté de façon fulgurante pour nous.

230 Donc l'érosion, si on dit par rapport aux crues par exemple, alors nos roches ne se sont pas déplacées en période de crue, mais durant l'été, oui.

PAR M. ALAIN ROSS:

235 Par la force des vagues. C'est impressionnant quand on voit la force des vagues, ceux qui viennent au chalet pour profiter du chalet, et quand les petits bateaux, les petites embarcations frappent, les vagues frappent assez fort.

240 Parce que la vitesse n'est pas contrôlée. Les gens roulent à la même vitesse qu'ils pourraient rouler dans le milieu du lac.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous constatez qu'il y a des embarcations motorisées qui passent à un niveau de vitesse assez élevé pour engendrer des vagues qui accélèrent l'érosion et que l'eau monte?

240

PAR M. ALAIN ROSS:

C'est bien ça.

245

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

250

D'accord. Et ce phénomène, vous avez dit que c'est un phénomène grandissant, ça va à la hausse?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

255

Oui, ça va à la hausse.

PAR LE RESPONSABLE:

260

Donc si je vous dis il y a dix (10) ans, ça a augmenté de combien à peu près? Je sais que c'est pas une science exacte, mais ça a doublé, ça a triplé, le nombre de fréquentations par des embarcations?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

265

Bien, je vous dirais que voilà dix (10) ans, on a commencé à voir un petit quelque chose, donc on a mis tout de suite de l'enrochement. Mais ça s'est stabilisé.

Alors c'est plus depuis cinq (5) ans, même trois (3) ans qu'on voit, parce qu'on a toujours eu cet espacement-là sans enrochement, on n'avait pas de problématique, et là, depuis cinq (5) ans, même trois (3) ans, bien là, ça creuse tout seul.

270

PAR LE RESPONSABLE:

275 Cette année, je parle de l'année 2010 disons, en dehors des périodes de glaciation, le quai
 était couvert d'eau combien de jours à peu près ou combien de fois par an?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

280 Pratiquement pas cette année.

PAR LE RESPONSABLE:

 Pratiquement pas cette année?

285

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

 Non. C'est peut-être arrivé une fois où il y a eu de fortes pluies, et ça dure vingt-quatre (24)
290 heures, quarante-huit (48) heures maximum.

290

PAR LE RESPONSABLE:

 Et ça baisse par la suite?

295

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

 Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

300

 Et le niveau moyen, c'est comme vous avez dit aujourd'hui, vingt centimètres (20 cm), trente
centimètres (30 cm) en bas, le niveau d'eau?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

305

 Habituellement, le quai, vous voyez qu'il y a une marche au niveau du quai, alors
habituellement, en période d'été, on voit la marche.

 Quand il y a des fortes pluies, bien, ça arrive au niveau égalité à peu près du quai, puis ça
310 rebaisse après.

 En crue, bien, c'est par-dessus le quai.

PAR LE RESPONSABLE:

315 D'accord. Je vais vous demander maintenant d'aller en arrière, avant les années quatre-vingt-dix quand on a constaté une baisse importante du niveau de l'eau dans le lac, est-ce que le quai, en rapport avec le niveau de l'eau, avant – d'abord, est-ce que vous partagez la même caractérisation, qu'il y a eu effectivement une baisse importante dans les années quatre-vingt-dix du niveau de l'eau dans le lac?

320

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Moi, dans les années quatre-vingt-dix, peut-être. Nous, on possède le chalet depuis les années deux mille.

325

Ce que je peux vous dire, lorsqu'on a fait de l'enrochement, c'était la dernière fois qu'on a pu marcher sur le bord de l'eau. Parce que pour le permettre, ça allait bien, il y avait les berges. Et on a revu ce bas niveau d'eau cet été.

330

PAR LE RESPONSABLE:

Donc vous n'êtes pas en mesure de nous dire, avant la baisse d'eau en 90, c'était comment le niveau d'eau par rapport au niveau du quai?

335

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Pas vraiment.

PAR LE RESPONSABLE:

340

Et vous n'avez pas, dans la tradition orale de la famille, on vous raconte pas des choses comme ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

345

Non.

PAR LE RESPONSABLE:

350

D'accord. L'état des berges maintenant chez vous! C'est qui vous pensez qui en a la responsabilité ultime?

Une berge complètement vulnérable à l'érosion, parce que le gazon est jusqu'au bord, il y a pas de masse racinaire suffisamment importante pour retenir le sol, etc., etc.

Qui devrait, selon vous, assumer la responsabilité de stabiliser cette rive-là, ne serait-ce que pour la rendre plus résistante aux forces érosives du flot?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, je sais pas, ça peut être probablement les propriétaires. Mais on sait qu'une partie des berges appartiennent au gouvernement, je pense.

Mais je peux pas vous en dire plus.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous parlez des terres du domaine public qui sont du côté, de votre côté, quoi?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, je pense, c'est très personnel, c'est pas scientifique, c'est pas fondé non plus, c'est un peu ce qu'on entend dire. Alors les berges, probablement que chaque propriétaire en a un peu la responsabilité, mais aussi, c'est une portion de terrain qui appartient au gouvernement aussi.

PAR LE RESPONSABLE:

Et pour le terrain qui est vraiment le vôtre, qui est à votre garde, sous votre garde, est-ce que vous vous estimez en conformité avec la Politique de stabilisation et protection des rives, etc., du moins telle que reprise dans des règlements municipaux?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, quand on a fait le mur d'enrochement, le responsable de l'environnement de la municipalité de Saint-Ferdinand est venu, il a approuvé le projet.

On a demandé de garder un certain secteur pour pouvoir descendre les bateaux et ces choses-là, ça a été accepté.

On a laissé pousser la végétation dans ces roches-là, donc ce qui fait qu'elles sont assez stabilisées. Donc on a respecté ça.

Maintenant, notre problématique actuelle, on a voulu faire quelque chose; au niveau environnemental, on est assez limité.

PAR M. ALAIN ROSS:

On accumule présentement, dès cette année, on a commandé des arbustes, et toute la partie que vous voyez va être retravaillée.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous allez vous assurer de ça à vos frais?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui. Bien, on fait partie de l'Association des riverains, donc on est très sensibles à ça. Donc on nous a conseillés d'avoir des arbustes.

Parce que vous voyez que notre gazon descend pas près des berges, on a de l'enrochement, on a de la végétation, du cornouiller qui a poussé là-dedans et tout, là.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous estimez à combien, le pourcentage de la ligne de lot, le pourcentage des parties qui sont avec de l'enrochement, etc., etc., versus celles qui ne le sont pas?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Alors il y a quelqu'un qui est venu pour estimer les choses, et si on part de l'enrochement et qu'on monte, on a pratiquement le quinze mètres (15 m) pour ce secteur-là que vous voyez.

Donc on a peut-être à peu près, je pense, deux pieds (2 pi) de gazon à ne pas faire, pour respecter le quinze mètres (15 m). On l'a presque.

PAR LE RESPONSABLE:

Je vais maintenant vous citer certaines choses que vous pouvez consulter vous-mêmes tout de suite après, parce que les mémoires sont rendus publics, mais dans le mémoire qu'on va entendre tout à l'heure de l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph, on dit, en ce qui concerne le quai, on dit:

435 "Qui plus est, quoique ce quai, vieux de trente (30) ans, ne soit pas assujetti au Règlement sur les quais numéro 9910.zon, annexe II, adopté en 1999 par la municipalité de Saint-Ferdinand, il n'en demeure pas moins que sa présence dans la zone inondable et la partie publique de la rive contrevient en tout point à l'article 6 de ce règlement.

440 "Les propriétaires de ce quai devraient être particulièrement sensibles au fait qu'il entrave la circulation de l'eau, qu'il augmente l'érosion, qu'il entraîne une modification de la rive et du littoral et qu'il dégrade le paysage."

J'aimerais entendre votre réaction par rapport à ça!

445 **PAR M. ALAIN ROSS:**

J'ai quelque chose à vous dire par rapport à ça. J'ai été sur le site de la municipalité de Saint-Ferdinand, parce que le mémoire, je l'ai reçu hier par courriel...

450 **PAR LE RESPONSABLE:**

On vous l'a envoyé par courtoisie, oui.

PAR M. ALAIN ROSS:

455 Par courtoisie. Et le règlement que vous dites, 9910.zon, c'est concernant l'aménagement des quais au lac William dans la municipalité de Saint-Ferdinand. Il fait pas mention du lac Joseph.

460 Parce que la partie de Saint-Ferdinand au niveau du lac Joseph, c'est une infime partie qui fait partie du lac Joseph. Ce règlement-là s'applique directement potentiellement au lac William.

PAR LE RESPONSABLE:

465 Donc vous êtes pas couvert par le champ d'application de ce règlement, selon vous, territorialement parlant?

PAR M. ALAIN ROSS:

Bien, c'est qu'est-ce que je vois, là.

470 **PAR LE RESPONSABLE:**

D'accord. J'aimerais poursuivre! On dit aussi que:

475 "La présence de ce quai sur la rive du lac Joseph contrevient de plus au Règlement de
contrôle intérimaire numéro 255 de la MRC de L'Érable, concernant la protection du littoral et des
plaines inondables, adopté en juin 2004."

Vous avez regardé ça aussi?

480 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Si on contrevient, personne nous en a avisés, de un.

On fait partie de la ville de Saint-Ferdinand, donc pas de l'autre, donc comment on peut
savoir qu'on contrevient à un règlement qui est pas dans notre municipalité?

485 On parle aussi que ça déguise le paysage, mais c'est quelque chose qui fait plus de trente
(30) ans, donc on s'est habitué à voir le déguisement.

490 Si on poursuit sur le lac, on a des murets de ciment, des pneus, on a toutes sortes d'autres
choses qui déguisent autant le paysage, mais c'est quelque chose qui est là, et qu'on a composé
avec.

495 Avec Saint-Ferdinand, on s'est posé la question à un moment donné, est-ce qu'on pourrait
pas démolir le quai, faire quelque chose, et la municipalité de Saint-Ferdinand nous dit qu'on n'a
pas le droit de toucher à ce quai-là. Donc il est là.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous n'avez pas le droit en vertu de quoi?

500 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

505 De leur règlement. On n'a pas le droit de le toucher, on n'a pas le droit de l'enlever, on n'a
pas le droit de le réparer, on n'a pas le droit de rien faire avec ce quai-là actuellement. C'est ce
qu'ils nous ont dit. Et nous, on s'est fié à leur parole.

PAR LE RESPONSABLE:

510 C'est quelle municipalité qui vous a dit ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Saint-Ferdinand.

515 **PAR LE RESPONSABLE:**

Et c'était dans quel contexte qu'ils vous ont dit ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

520

Dans le contexte que nous, on s'est posé la question, parce que l'érosion devient très importante. Donc l'Association des riverains offrait des évaluations, des propositions, on a utilisé ça.

525

La municipalité de Saint-Ferdinand offrait la même chose aussi, ils avaient engagé un étudiant pour proposer des choses et dans l'éventualité, donc ils sont venus. Et puis on a posé des questions, et c'est les réponses qu'on a eues à ce moment-là.

PAR LE RESPONSABLE:

530

Et c'était quand quand la municipalité de Saint-Ferdinand vous a dit ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

535

C'est durant l'été 2010.

PAR LE RESPONSABLE:

540

C'est l'été 2010.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

545

PAR LE RESPONSABLE:

Est-ce qu'ils vous l'ont signalé par écrit?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Non.

PAR LE RESPONSABLE:

Dans un contexte de communication orale avec eux?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Et vous êtes sur le territoire effectivement de Saint-Ferdinand, c'est ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, on paie nos taxes à Saint-Ferdinand.

PAR LE RESPONSABLE:

Ah ça, ça trompe pas! On peut se tromper d'adresse, mais pas de compte de taxes, ça, c'est vrai.

Et là, je reviens encore à la MRC de L'Érable, le Règlement intérimaire de 255 adopté en 2004.

S'il s'avère effectivement que vous êtes en état de contravention par rapport à ce règlement, et s'il s'avère effectivement, avis juridique à l'appui, n'en déplaît à je sais pas à qui – les avocats, ils en sont contents, ils s'en régalaient – si effectivement vous êtes en état de contravention, et si vous n'avez pas l'équivalent du droit acquis qui vous justifierait de garder le quai tel quel, que ferez-vous?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Aucune idée.

PAR LE RESPONSABLE:

590 OK. D'accord. Et si je sors maintenant de la forêt des règlements et tout ça, et je reste avec l'esprit d'accommodement qu'on devrait quand même explorer dans un esprit de vivre ensemble de manière conviviale, qu'est-ce que vous êtes prêts à faire, vous-mêmes, sachant la nature publique de la problématique, etc.?

595 Vous êtes prêts à accommoder la cause de combien et jusqu'où? Et je vais poser la même question à la MRC puis au promoteur.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

600 C'est sûr que pour nous, le quai fait partie de nos étés, comme je l'ai marqué. On l'utilise, on peut s'asseoir pour pêcher, c'est très intéressant. C'est des choses qu'on fait plus la semaine que la fin de semaine, parce que la fin de semaine, même si le quai n'est pas submergé, on peut se faire arroser, parce que l'étroitesse du lac est là.

605 Mais c'est sûr qu'on aimerait garder l'utilisation de ce quai-là. Jusqu'où on peut aller, qu'est-ce qu'on peut faire? S'il y a des solutions pour qu'on puisse le conserver!

PAR LE RESPONSABLE:

610 Vous avez évoqué la possibilité de peut-être, et si c'est possible, d'avoir un quai flottant.

Avez-vous une idée ça coûte combien d'enlever cette structure et de la remplacer par une structure flottante...

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

615 Aucune idée.

PAR LE RESPONSABLE:

620 ... et puis si ce sera conforme ou pas?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

625 Aucune idée.

PAR LE RESPONSABLE:

Vous ne savez pas.

630 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Mais si on place un quai flottant, est-ce que ça résout la problématique ou on en crée une autre?

635 Parce qu'on va le mettre au même emplacement ou à peu près, donc il reste encore, tu sais, les arguments de dire que ça l'entrave la circulation, ça va être la même chose.

PAR LE RESPONSABLE:

640 Mais vous voyez que c'est une situation où l'arroseur est arrosé, parce que le quai étant une extension artificielle qui pénètre à l'intérieur du lac, contribue au rétrécissement et contribue à l'accélération des flots et contribue à l'érosion hydrique.

Alors vous voyez!

645 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

Et si on continue! Bien, si je fais pas de vitesse, j'ai pas de plaisir!

650 **PAR M. ALAIN ROSS:**

Parce que l'étroitesse du lac, il faut que les gens diminuent leur vitesse aussi. Il faut comprendre, nous autres, on est juste à l'embouchure de la rivière Bécancour à l'extrémité du lac Joseph.

655 Les gens roulent, comme je vous ai dit précédemment, ils roulent à la même vitesse, et quand il y a une petite courbe à faire, ils font une petite courbe, et là, c'est d'arroser. Quand on est sur le quai, c'est de nous arroser, de provoquer des vagues ou de faire des sillons en face de notre quai pour dire, regarde!

660 Les bouées ont aidé énormément sur ce côté-là, mais il y a encore des irréductibles qui continuent. Puis quand on a présenté notre mémoire, on demande l'avis des gens par rapport à qu'est-ce qu'on peut faire là.

665 On est prêts, on collabore, on a une vitesse, même on propose des solutions qu'on vive ensemble mutuellement, mais ça donne plus de contraintes pour nous autres, puis ça nous enfarge, je veux dire, bien, vous allez vous conformer à la hausse du lac, vous allez vous conformer, vous allez payer pour tous les travaux, mais c'est tout moi qui assume.

670 S'il y aurait pas de montée de niveau d'eau, personne en aurait parlé, puis j'aurais été dans la même situation.

PAR LE RESPONSABLE:

675 Et vous êtes satisfaits que l'augmentation anticipée de trente-huit centimètres (38 cm) va créer des situations où votre quai va être submergé suffisamment de temps pour devenir un danger pour la circulation et également pour les usagers, vous êtes convaincus de ça?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

680 Je pense que oui.

PAR M. ALAIN ROSS:

685 On est sensibilisés à ça. Je trouve qu'on est sensibilisés par rapport à ce phénomène-là.

PAR LE RESPONSABLE:

690 Mais vous allez plus loin quand même en disant pratiquement que le projet est entièrement conçu pour les besoins des riverains de l'autre bout du lac?

PAR M. ALAIN ROSS:

695 Oui.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, au premier abord, c'est ce qu'on ressent.

700 Mais c'est certain que si on augmente le niveau d'eau, que le quai est submergé et qu'on fait ce rehaussement d'eau là pour augmenter la chance des bateaux de mieux naviguer, de mieux aller sur le lac, d'avoir un accès plus grand, bien, c'est l'impact qu'on pense. Est-ce que les gens vont naviguer juste à l'autre bout, je pense pas.

705 Parce que quand le niveau d'eau est élevé, souvent on a beaucoup plus de visiteurs à notre secteur, parce qu'ils peuvent prendre la rivière puis se rendre plus loin. Ça fait que c'est intéressant d'aller explorer ce coin-là.

PAR LE RESPONSABLE:

710 Vous avez combien de voisins qui partagent plus ou moins la même situation que vous ou vous n'en avez pas?

PAR M. ALAIN ROSS:

715 On n'a pas fait de sondage.

PAR LE RESPONSABLE:

720 Non, non, je parle factuellement parlant. Le voisinage qui partage le même point de vue au sens propre comme au sens figuré du terme?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

725 Si on regarde à notre gauche, donc vers le pont Mooney, si on veut, on a à peu près quatre (4) voisins, mais eux, le lac fait comme une baie, alors c'est sûr que la vague a le temps de s'atténuer.

730 Si on regarde de l'autre côté, les voisins qui sont de ce côté-là ont fait de l'enrochement de façon importante. L'autre après, ils ont une rangée de pneus pour retenir le terrain. Et l'autre après, ils ont un muret de ciment.

735 Donc on est un (1), deux (2), trois (3), quatre (4) qui sont plus touchés, parce que quand j'arrive dans la rivière, j'ai à peu près quatre (4), après ça, bien là, c'est sûr que ça s'estompe un petit peu plus, parce que la rivière se met à réélargir de nouveau.

PAR LE RESPONSABLE:

J'aimerais vous poser deux (2) ou trois (3) questions à propos du puits maintenant!

740 Vous en faites quel genre d'usage, le puits qui nous concerne?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

C'est l'eau qu'on utilise pour se laver, pour faire la vaisselle, pour faire ces choses-là.

745

On peut aussi l'utiliser pour boire, parce qu'on fait faire l'analyse, et puis les fois qu'on l'a fait, l'eau était potable.

PAR LE RESPONSABLE:

750

Par période de grandes pluies, est-ce qu'il y a eu des cas de contamination avant de ce puits, combien de cas de débordement au point de vous empêcher l'usage habituel et pendant combien de temps?

755

Combien de fois disons depuis que vous avez ce chalet, combien de temps c'est arrivé?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

760

En période de crue, nous, on avait eu des recommandations comme de quoi de peut-être pas utiliser le puits à ce moment-là, donc on l'utilisait pas pour boire. Mais pour toutes les autres utilités.

PAR LE RESPONSABLE:

765

Pour combien de temps vous arrêtez l'utilisation habituelle?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

770

Bien, au printemps. C'est au printemps.

PAR LE RESPONSABLE:

Donc vous l'utilisez pas pendant le printemps?

775

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Pour boire.

PAR LE RESPONSABLE:

780

Pour boire, en règle générale?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Et vous l'utilisez pour boire en dehors de la période printanière?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui. Mais on fait faire toujours l'analyse avant, pour être sûrs que c'est correct.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Donc à chaque année, vous l'utilisez pas pendant le printemps, mais vous continuez à l'utiliser pour d'autres usages?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Oui.

PAR LE RESPONSABLE:

Et quand est-ce que vous avez eu la dernière fois la certitude que le puits a été contaminé au point d'en déconseiller carrément tout usage?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

On n'a jamais eu cette certitude-là, sauf que nous, on prend des précautions par prévention, parce qu'il y a des possibilités.

PAR LE RESPONSABLE:

Mais vous n'avez pas appris à reconnaître certaines manifestations qui vous suggèrent que, ah, ça, ça a pas l'air...

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

Bien, c'est l'odeur, l'odeur de l'eau quand on fait couler l'eau. Quand il est contaminé, il a une odeur particulière.

Ça nous est arrivé une fois, mais ce n'était pas à cause de l'eau, c'est un petit animal qui s'était introduit. Donc ça nous est arrivé une fois, il a fallu décontaminer.

825 **PAR LE RESPONSABLE:**

Et en quoi, dites-moi, si effectivement le projet se réalise et on a le fameux trente-huit centimètres (38 cm) d'augmentation projeté, en quoi ça changerait considérablement le mode d'usage actuel où vous n'utilisez pas le puits pour boire pendant le printemps?

830 **PAR Mme GINETTE FONTAINE:**

835 C'est sûr que durant le printemps – nous, on pensait que si le niveau d'eau était rehaussé, que l'eau possiblement du printemps, c'est une chose, mais après ça, ça demeure plus élevé. Donc durant les fortes pluies, on pensait qu'il pourrait y avoir un risque.

840 Parce qu'on en a eu des fortes pluies ces dernières années, et ça monte drôlement. L'eau peut monter jusqu'à six-sept pieds (6 pi-7 pi), nous à notre secteur, parce qu'on a une clôture de cèdre qui retient, ça l'a six pieds (6 pi), et ça va au-delà de ça.

Donc quand il y a de fortes pluies, l'eau monte aussi, donc c'est pas juste l'effet des crues printanières.

845 Donc c'était notre inquiétude. Si on rehausse un peu, est-ce que ça peut avoir un impact ou pas.

PAR LE RESPONSABLE:

850 D'accord. J'ai compris que la MRC a adopté une résolution qui va dans le sens d'essayer de trouver une forme d'accommodement qui tiendrait compte de vos intérêts et de l'intérêt public que le projet est censé servir, avez-vous eu des échanges?

PAR M. ALAIN ROSS:

855 Non.

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

860 Non.

PAR LE RESPONSABLE:

Personne vous a contactés?

865 **PAR M. ALAIN ROSS:**

Non.

PAR LE RESPONSABLE:

870

Vous non plus, vous n'avez pas contacté?

PAR M. ALAIN ROSS:

875

Non.

PAR LE RESPONSABLE:

880

D'accord, très bien. Alors écoutez, merci beaucoup.

Si vous avez des choses pour modifier votre mémoire ou l'amender ou ajouter des choses, vous avez une semaine. J'annonce ça par le fait même à tout le monde.

885

Cela dit, et si vous avez de l'information qui serait pertinente selon vous, selon votre meilleur jugement, aux travaux de la Commission, évidemment ça nous fera plaisir de la recevoir.

Madame Fontaine, monsieur Ross, merci beaucoup.

890

L'ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC JOSEPH

PAR LE RESPONSABLE:

895

Maintenant l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph par la voie de monsieur Serge Roy et madame Pauline Gingras.

Bonsoir madame Gingras.

900 **PAR Mme PAULINE GINGRAS:**

Bonsoir.

905 **PAR LE RESPONSABLE:**

Bonsoir monsieur.

PAR M. SERGE ROY:

910 Bonjour monsieur le Commissaire. Si vous avez pas d'objection, on va lire notre mémoire.

PAR LE RESPONSABLE:

Allez-y.

915 **PAR M. SERGE ROY:**

On est premièrement plus à l'aise, puis deuxièmement, pour le bénéfice pour l'assistance.

920 On va procéder de deux (2) façons. Je vais en lire une partie, Pauline ma collègue va en lire une autre.

Pour en faire un raccourci, si vous voulez bien, on va passer par-dessus les remerciements.

925 Par contre, pour le bénéfice de l'assistance ici, ces remerciements-là s'adressent à tous les gens qui ont participé à ce que ce projet-là se rende ici devant vous.

930 Je m'en voudrais de pas souligner par contre une personne qui a pas été nommée ici que j'aimerais particulièrement nommer ici, qui a, je dirais, accompagné ce projet-là depuis le début, qui est ici devant vous ce soir, Pauline Gingras, merci.

PAR LE RESPONSABLE:

935 C'est la surprise de la soirée pour vous, madame, et c'est bien reçu, n'est-ce pas!

PAR M. SERGE ROY:

Elle aurait été mal venue de se remercier elle-même. Je pense qu'on lui doit ça.

940 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "On peut lire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... de la navigabilité.")

945 C'est à peu près le double de superficie. Une profondeur, bien là, on parle de cent pieds (100 pi) dans les parties les plus profondes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "Par ailleurs...")

950 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... dans le mémoire.")**

Pour la suite, je laisse le soin à madame Gingras, ma collègue, de poursuivre.

PAR Mme PAULINE GINGRAS:

955 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 4 "Autres préoccupations")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 4.2 "Quai de ciment", 3^e paragraphe, dernière ligne, "... pour la navigation.")

960 Je vous passerai ce que, monsieur le Commissaire, vous avez noté tout à l'heure, les paragraphes qui venaient de notre mémoire, donc je les relirai pas pour abrégé.

En conclusion de ce point!

965 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il nous apparaît...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et le GROBEC.")

Alors pour la conclusion, je laisse la parole!

970 **PAR M. SERGE ROY:**

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 13)

975 Merci.

PAR LE RESPONSABLE:

980 Merci à vous madame Gingras, monsieur Roy. Une question à propos de la conformité ou non-conformité du quai de ciment de madame Fontaine et monsieur Ross!

 Vous avez entendu leur réaction par rapport à ce que vous dites dans le mémoire, à l'effet qu'une des dispositions ne les concerne pas, mais s'applique plutôt au lac William.

985 Qu'en dites-vous d'abord?

PAR M. SERGE ROY:

990 Bien, ce que j'en dis, c'est que la réglementation s'applique sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand. Ces gens-là paient des taxes à Saint-Ferdinand.

995 Mais j'aimerais préciser une chose! Notre but, c'est pas de suggérer quoi que ce soit à monsieur et madame concernant leur quai; c'est de les sensibiliser au fait que ce quai-là, s'il était construit aujourd'hui, personne accepterait de permettre la construction d'un quai de ce type-là sur un plan d'eau comme celui-là.

 C'est plus ça notre point de vue.

PAR LE RESPONSABLE:

1000 C'est compris. Mais au moment où on se parle, s'il est en état de non-conformité, selon vous, je conviens très bien, je n'ai pas reçu la grâce ni une formation "avocatière", vous non plus j'imagine, mais en tout cas, selon vous, ce quai, actuellement, est-ce qu'il relève d'un statut de droit acquis, même s'il est non conforme?

1005

PAR M. SERGE ROY:

 Tout à fait. C'est ce qui est mentionné dans notre...

1010

PAR LE RESPONSABLE:

 Donc il est non conforme, mais la réglementation ne s'applique pas.

PAR M. SERGE ROY:

1015

 Ne s'applique pas, à notre point de vue.

PAR LE RESPONSABLE:

Mais du point de vue fonctionnel, il n'est pas conforme?

PAR M. SERGE ROY:

Tout à fait.

PAR Mme PAULINE GINGRAS:

Si vous me permettez! Moi, ce que j'ajouterais, c'est que l'Association n'a pas un pouvoir de réglementation.

Les règlements, ce sont les municipalités et la MRC.

Nous, notre travail, et ce qu'on essaie de faire, c'est de la sensibilisation et l'éducation d'une certaine façon aux riverains et riveraines du lac Joseph.

Maintenant, je pense qu'à mon avis, les gens qui sont propriétaires de ce quai-là peuvent avoir des contacts avec les gens de la MRC qui s'occupent de l'eau et avoir des conseils, avoir des idées pour solutionner cette difficulté-là.

Parce que je pense pas que la situation du quai ou la problématique vienne du fait qu'il y aurait un seuil qui permettrait, enfin, plein d'autres, collectivement, de profiter mieux du lac pour toutes sortes d'activités, mais aussi pour la faune et la flore.

Donc la situation ou la problématique du quai était, à mon avis, mais là, c'est mon avis, présente avant qu'on parle de la construction d'un seuil au lac Joseph.

Et la question des bateaux et des rives et tout ça, je pense que c'est aussi une question sur laquelle on travaille, mais on travaille en termes de sensibilisation, encore une fois, et avec le sondage qu'on va faire, on va voir jusqu'où les riverains sont prêts à aller.

Parce que l'Association peut pas, toute seule, on est mandaté par les riverains, donc c'est pour ça qu'on veut établir un sondage au printemps sur jusqu'où les riverains sont prêts à aller quant à la réglementation pour les bateaux.

Il y a beaucoup d'autres lacs qui l'ont fait, certains avec succès, d'autres avec moins de succès, et des contestations et tout ça, on veut pas jouer ce jeu-là, on veut travailler avec les riverains et riveraines et en termes de sensibilisation.

1060 Alors on va voir ce que ça va donner. On travaille actuellement sur la préparation du sondage, et tous les riverains vont être appelés à y répondre, enfin, librement bien sûr, encore une fois.

PAR LE RESPONSABLE:

1065 Comme association des riverains, comment évaluez-vous l'état de la bande riveraine chez les requérants madame Fontaine et monsieur Ross, par rapport à ce que vous constatez ailleurs?

PAR M. SERGE ROY:

1070 C'est expliqué sur la photo qu'on a vue. Si on regarde, bon, je pense que l'empierrement et ce qui a été fait juste au-dessus de l'empierrement me semblent tout à fait satisfaisants. Il reste la descente.

Écoutez, c'est certain que si vous tondez la pelouse jusque sur le bord, c'est certain que l'érosion est accentuée. On en a des exemples tout le tour du lac.

1075 Cette partie-là, c'est le point faible, si vous voulez.

À partir du moment où on tond jusque tout près de l'eau, c'est certain. Mais ce que je comprends, c'est que ces gens-là vont faire en sorte de régler le problème.

1080 Mais à mon avis, c'est ce qu'on a constaté ailleurs, ce problème-là, c'est typique de ce qui se trouve aux endroits où les pelouses sont tondues jusqu'au lac.

PAR LE RESPONSABLE:

1085 Parfait. Je vais vous poser la question quand même, mais la question devrait avoir comme destinataire la MRC, mais la MRC a adopté une résolution favorisant la possibilité d'arriver à une entente, à un accommodement quelconque.

1090 Avez-vous une idée à propos de l'évolution des choses de ce côté-là?

PAR M. SERGE ROY:

1095 Je n'ai pas d'idée. La seule chose que moi, j'ai été témoin, c'est qu'il y a eu des contacts officieux entre monsieur et madame et les représentants de la MRC.

Ce que je comprends, c'est qu'il est prévu des rencontres au printemps. En tout cas, c'est ce que je sais de ce qui se passe entre les gens de la MRC et monsieur et madame.

PAR LE RESPONSABLE:

Et le printemps est presque à notre coin de rue, quoi!

PAR M. SERGE ROY:

Oui, tout à fait.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord.

PAR Mme PAULINE GINGRAS:

Je peux ajouter aussi qu'il y a déjà des contacts qui ont été faits par l'Association par le biais du projet d'achat en groupe et tout ça de plants dont ils ont, semble-t-il, profité. Ça, je le savais pas.

Alors c'est encore cette année, et si on a d'autres subventions, peut-être qu'on continuera, on verra, mais on est toujours dépendant des subventions possibles.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord. Pour compenser – je sais pas, on n'a pas de schéma qui nous permettrait de comprendre ça parfaitement! Vous dites que vous êtes contre la question de choix de site de construire le seuil en dessous du pont, le pont serait là dans combien de temps?

PAR M. SERGE ROY:

Le pont est là présentement. C'est le pont Mooney.

PAR LE RESPONSABLE:

C'est le pont qui est là actuellement.

PAR Mme PAULINE GINGRAS:

1135

Parce qu'il va être reconstruit.

PAR LE RESPONSABLE:

1140

OK. Vous dites que vous êtes contre cette proposition, parce qu'elle privera une quarantaine de résidents d'accès à l'eau, en quel sens, est-ce que c'est possible d'expliquer ça davantage s'il vous plaît?

PAR M. SERGE ROY:

1145

Je vais revenir à ma présentation. Est-ce qu'il y a un technicien qui peut m'aider s'il vous plaît?

PAR LE RESPONSABLE:

1150

Voilà!

PAR M. SERGE ROY:

1155

Vous voyez, ici sur le lac, le pont Mooney, le pont est situé à l'extrême droite en haut.

Tout ce qui se trouve en aval du pont Mooney, si vous voulez, la petite partie, la petite bande toute mince...

1160

PAR LE RESPONSABLE:

En aval, donc plus haut, quoi.

PAR M. SERGE ROY:

1165

Imaginons que la fin du lac que vous voyez là, c'est le seuil qui va être construit à cet endroit-là. Pas exactement, mais imaginons.

1170

Entre la fin de ce lac-là ou le seuil qui va être construit et le pont Mooney, il y a une quarantaine de chalets qui sont là du côté gauche.

PAR LE RESPONSABLE:

Le côté gauche, plus haut que le pont actuellement?

PAR M. SERGE ROY:

C'est ça, exactement. Donc ces résidents-là, si on construit un seuil en dessous du pont, ça veut dire qu'il y a aucun accès possible au lac pour ces gens-là.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors que le seuil proposé dans le projet qui nous concerne ici...

PAR M. SERGE ROY:

Est en aval, il y a aucun chalet en aval de ça. Autrement dit, tous nos riverains, si vous voulez...

PAR LE RESPONSABLE:

Seront couverts par le rehaussement du niveau d'eau.

PAR M. SERGE ROY:

Exactement.

PAR LE RESPONSABLE:

D'accord, c'est clair, parfait.

Merci beaucoup, c'est très clair, merci pour votre contribution aux travaux de la Commission, madame Gingras, monsieur Roy!

**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS
DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)**

PAR LE RESPONSABLE:

Monsieur Armand Paquet pour nous entretenir de ses avis par une intervention verbale.

Je vois que monsieur Paquet n'est pas là. Alors il y a deux (2) messieurs Paquet. Monsieur Armand Paquet n'est pas là.

Alors on va vous écouter, monsieur Gaétan Paquet, après. Il y a un autre intervenant qui est inscrit avant vous. Merci.

Alors le prochain, parce qu'on a un ordre d'inscription selon le temps d'inscription, alors le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour, GROBEC, monsieur Simon Lemieux.

Monsieur Lemieux, bonsoir.

Alors on vous écoute.

PAR M. SIMON LEMIEUX:

Je sais pas si vous aviez l'intention de présenter le mémoire, j'avais pensé le faire apparaître pour que les gens puissent suivre.

PAR LE RESPONSABLE:

Allez-y.

PAR M. SIMON LEMIEUX:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le groupe de concertation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{re} puce, 2^e ligne, fin, "... 33 m³/s.")

Il faut lire trente-quatre mètres cubes-seconde (34 m³/s), c'est une petite erreur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e puce, "Permet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... du lac Joseph.")

Merci de votre attention.

PAR LE RESPONSABLE:

Merci à vous, monsieur Lemieux, c'est assez clair.

J'ai une seule question pour vous.

Qu'est-ce que votre association pense de l'accès plus élargi, plus facile des embarcations motorisées, en fait pas seulement ça, mais de la problématique des embarcations motorisées dans des plans d'eau comme celui qui nous concerne en général, eu égard à toute la problématique de la remise en suspension des sédiments, des nutriments plus accessibles, toute la problématique d'eutrophisation et le taux d'accélération de ce processus?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

Pouvez-vous répéter la question?

PAR LE RESPONSABLE:

Oui. Qu'est-ce que votre association pense de donner accès à des embarcations motorisées à ces plans d'eau, compte tenu de leurs effets qu'on connaît à propos de l'accélération du processus d'eutrophisation, etc., etc., et leur contribution à l'érosion des rives, même si les rives sont stabilisées par des arbustes, etc.?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

Nous, on prône l'accès aux cours d'eau, l'accès à l'eau. L'accessibilité à l'eau est importante, ça permet d'être proche de l'eau, d'avoir accès à ce milieu-là puis de la considérer, de la respecter aussi.

En pouvant se baigner dans un cours d'eau, bien, on considère que sa qualité doit être importante. En faisant des activités nautiques sur l'eau, que ce soit avec des moteurs ou sans moteur, on considère qu'il y a contact avec l'eau, donc un niveau de contact qui crée une relation d'intimité avec l'eau.

Pour la sauvegarde de l'eau, c'est sûr qu'il y a des impacts moins avec du nautisme léger, exemple canot, kayak, planche à voile et tout ça.

Avec des embarcations motorisées, il y a un impact qui est non négligeable sur l'eau, effectivement, la colonne d'eau, la remise en suspension des sédiments, le batillage, parfois des dépôts d'huile aussi ou de gaz dans l'eau donc qui peuvent être nocifs.

1295 Donc qu'est-ce qu'on en pense, on n'a pas vraiment de recommandation particulière à faire à savoir si on doit limiter complètement une activité nautique motorisée ou non.

1300 Je crois que si la population locale qui est l'Association des riverains détermine que le nautisme avec moteur peut être négligeable, c'est une avenue qui peut être à voir éventuellement à appuyer.

PAR LE RESPONSABLE:

1305 Mais vous, en tant qu'association, vous n'avez pas quelque chose de plus, disons, précis en matière de l'adéquation entre les modes d'avoir accès à l'eau qui sont tous légitimes en soi, mais il y a certains modes qui seraient plus adaptés à certains plans d'eau par rapport à leur profondeur, leur dimension que d'autres.

1310 Vous n'avez pas vraiment une vision un peu plus graduée par rapport à ça en termes d'adaptation possible?

1315 Oui, il y a certains plans d'eau peut-être où c'est vraiment, les embarcations motorisées ne devraient pas parce que c'est vraiment mal adapté, vous n'allez pas jusque-là en termes de votre capacité de conseiller les riverains?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

1320 On n'a pas de directive particulière, on n'a pas une charte qui nous définit telle taille de lac de telle profondeur, vous pouvez utiliser un bateau à moteur ou non.

Il faut considérer aussi qu'un bateau à moteur peut avoir des impacts qui peuvent être décuplés du fait que le bateau va aller plus vite ou moins vite.

1325 Donc il peut y avoir un bateau, dépendamment de la force en arrière du moteur, c'est vraiment une question d'utilisation qui est importante à considérer. Mais on n'a pas de charte particulière d'utilisation.

PAR LE RESPONSABLE:

1330 Mais sans charte nécessairement, sans qu'il y ait un instrument en bonne et due forme, standardisé, si une association de riverains s'adresse à vous pour vous dire, qu'est-ce que vous en pensez, vous auriez un conseil à donner sur ce plan ou vous refusez d'aborder la question?

PAR M. SIMON LEMIEUX:

1335 Je pourrais pas vous répondre clair, je sens que vous voulez me faire dire quelque chose.

PAR LE RESPONSABLE:

1340 Non!

PAR M. SIMON LEMIEUX:

1345 On se le cachera pas, mais on peut considérer que le nautisme avec moteur a de fortes chances d'avoir des répercussions plus négatives, et plus on diminue, en termes d'impacts avec du nautisme léger, moins il y en a d'impacts.

PAR LE RESPONSABLE:

1350 D'accord. Ça me va parfaitement, monsieur Lemieux. Loin de moi l'intention de vous forcer de dire certaines choses par rapport à d'autres, absolument pas.

Normalement, quand on a la chance d'avoir un organisme consacré à un domaine comme ça, c'est normal aussi qu'on les entend jusqu'au bout, et c'est très apprécié.

1355 Alors merci beaucoup pour la contribution aux travaux de la Commission, monsieur Lemieux.

PAR M. SIMON LEMIEUX:

1360 Merci de m'avoir écouté. Bonne soirée.

PAR LE RESPONSABLE:

1365 Merci.

GAÉTAN PAQUET

1370 **PAR LE RESPONSABLE:**

Alors il y a une seul monsieur Paquet, Gaétan Paquet, qui répond à l'appel, alors on va l'entendre avec gratitude.

1375 Bonsoir monsieur Paquet. Merci d'ailleurs pour prendre la parole comme ça, c'est apprécié.

PAR M. GAÉTAN PAQUET:

1380 Bonsoir monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE:

Alors on vous écoute.

1385 **PAR M. GAÉTAN PAQUET:**

OK. Moi, mes craintes, mon gros point d'interrogation sur le projet, c'est le coût, comment ça va coûter.

1390 On dit que ça va coûter cent trente mille piastres (130 000 \$) environ, il y a pas de détail. On connaît pas la main-d'oeuvre comment ça va coûter, les matériaux. C'est des inconnues.

PAR LE RESPONSABLE:

1395 Vous n'avez pas vu un budget détaillé?

PAR M. GAÉTAN PAQUET:

1400 Détaillé. Il y a pas de budget détaillé actuellement, ça me fait peur.

On dit actuellement que l'étude, je lance un chiffre environ, cent quinze mille dollars (115 000 \$) que l'étude a coûté.

1405 J'ai reçu mon compte de taxes cette semaine...

PAR LE RESPONSABLE:

Je savais que ça allait arriver!

1410 **PAR M. GAÉTAN PAQUET:**

Surprise, monsieur le Commissaire! J'ai quatre-vingts dollars (80 \$) d'augmentation et je sais pas pourquoi. Je suppose que c'est pour l'étude.

1415 Je suis pas contre ce qu'on fait, c'est très bien, ça le prend. Ça le prend. Mais les riverains ont une capacité de payer aussi, il faut le savoir avant.

1420 Monsieur Roy, excellent travail, je pense, je vous félicite. Lui, il a pour objectif d'avoir le projet, de voir le projet se réaliser, je le comprends, mais on a un prix à payer.

La municipalité, actuellement, a des emprunts. Moi, sur mon compte de taxes, je vois que j'ai cent dollars (100 \$) d'emprunts par année à payer. J'ai un autre emprunt de trente dollars (30 \$) plus le quatre-vingts dollars (80 \$) qu'il y a là, je suis rendu à deux cents dollars (200 \$).

1425 Je paie deux mille dollars (2000 \$) de taxes par année pour un petit chalet de vingt-cinq par trente-cinq (25 pi X 35 pi) fini en vinyle en dehors. C'est ça que ça me coûte. J'ai aucun service de la municipalité, les chemins sont pas ouverts, c'est nous autres qui paient pour l'ouverture des chemins.

1430 J'aimerais qu'il y ait plus d'implication au niveau municipal ou au niveau de la MRC dans ça. Tu sais, qu'on soit informé de la municipalité, des projets, puis comment ça peut coûter. Je sais pas si c'est possible.

1435 Et puis j'aimerais aussi que si le projet se réalise, je l'espère bien, qu'il y ait des réglementations de données par la MRC ou la municipalité sur la navigation qui va se faire dans ce lac-là.

1440 On a tu des bateaux qui sont trop gros pour le lac? Parce qu'il est pas creux, ce lac-là. Moi, je vois des moteurs de cent (100) forces, peut-être plus, je pense qu'il y en a des plus gros que ça.

Et puis il y a des endroits qu'on a cinq pieds (5 pi) d'eau pour circuler. On devrait tu avoir des moteurs à quatre (4) temps au lieu des moteurs à deux (2) temps pour pas trop polluer?

1445 On dit qu'il y a beaucoup de terrains encore à développer autour des lacs, je n'ai pas vu aucune rétention d'eau sur les fossés. Quand il pleut, monsieur le Commissaire, on voit, l'eau, c'est brun. Ça, c'est de la vase qui est dans le lac.

1450 Si on fait des rétentions d'eau, on augmente le niveau de l'eau, et si on le remplit encore, dans dix (10) ans, je pense pas que vous allez nous donner un autre mandat de dire, on va en faire un plus haut!

C'est ça mes craintes.

PAR LE RESPONSABLE:

1455 Monsieur Paquet, j'aimerais savoir c'est quelle municipalité qui vous a envoyé le compte?

PAR M. GAÉTAN PAQUET:

1460 Inverness.

PAR LE RESPONSABLE:

1465 La municipalité d'Inverness, d'accord.

Alors écoutez, je crois que monsieur Roy et l'Association, madame Gingras aussi, ils ont entendu, alors j'imagine qu'il y a un budget et j'imagine que le budget serait accessible de façon détaillée.

1470 J'aimerais dire, étant donné que c'est la dernière intervention de la soirée, les parties présentes avec nous ce soir, municipalités, MRC, etc., s'ils ont de l'information – je vois que madame Poliquin s'est levée!

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

1475 Il y aurait peut-être une petite rectification!

PAR LE RESPONSABLE:

1480 Oui, entendu; non, c'est pas terminé encore, très bien.

1485 Alors s'il y a de l'information à propos des questions soulevées aujourd'hui ou ce soir durant cette séance, et s'il y a de l'information pertinente à ces questions, ce serait très apprécié de faire parvenir ça à la Commission de votre propre chef.

Il y a probablement des questions qu'on va adresser à certaines parties présentes ce soir en fonction de ce qui a été dit.

1490 Mais s'il y a d'autres sujets qu'un représentant de la MRC ou des municipalités ici aimerait nous entretenir avec certaines informations concernant des sujets soulevés durant la discussion, ce serait très apprécié.

1495 Alors monsieur Paquet, merci beaucoup pour votre contribution. Espérons que l'information que vous cherchez vous sera disponible sous peu.

DROIT DE RECTIFICATION
GINETTE FONTAINE

PAR LE RESPONSABLE:

Alors c'est le moment maintenant d'entendre des rectifications des faits s'il y en a.

1505 Alors madame Fontaine, approchez-vous. Je vous rappelle qu'il faut que ce soit des faits, que ça porte sur une correction factuelle et non pas une appréciation des faits.

Alors on vous écoute.

1510 Qu'est-ce que vous aimeriez corriger?

PAR Mme GINETTE FONTAINE:

1515 Alors vous m'avez demandé si on avait eu des contacts avec la MRC. J'ai probablement compris que c'était des choses formelles. On en a eus, informels.

C'est-à-dire que lors de l'audience, il y a plusieurs personnes qui sont venues nous voir, monsieur de l'Association, monsieur de la MRC, monsieur Ouellet, qui nous a remis une carte, qui nous parlait peut-être de suggestions pour la restauration des berges, sans plus.

1520 C'est tout.

PAR LE RESPONSABLE:

Très bien. Effectivement, ça correspond.

Factuellement vous avez dit qu'il y en avait pas, mais il y en avait de manière informelle. Correction reçue.

MOT DE LA FIN

PAR LE RESPONSABLE:

Cela termine la partie audience publique des travaux de la Commission.

La Commission continuera son travail d'analyse d'ici jusqu'à la fin, comme je vous ai dit, au plus tard le 9 mai, on doit pouvoir transmettre le rapport à monsieur le ministre.

D'ici là, on va continuer à analyser les choses. D'ici là, il y aura d'autres questions qui vous seront envoyées probablement, à d'autres parties prenantes dans l'exercice, de même qu'au ministère, au besoin.

Vous avez une semaine donc à partir d'aujourd'hui pour pouvoir amender vos mémoires ou apporter à l'attention de la Commission des corrections des faits.

Il me reste, pour le moment, de vous remercier beaucoup de vous être déplacés et d'être avec nous, tout le monde qui a contribué aux travaux de la Commission, côté promoteur, côté associations, les parties ministérielles. C'est ça qui rend l'exercice utile, finalement.

Et il me reste à remercier aussi nos amis du Centre de services partagés du gouvernement du Québec et des opérateurs de ce lieu qui nous a abrités.

Au nom de la Commission et de son équipe, je remercie également madame Proulx qui n'est pas avec nous, mais qui va consigner tout ce qu'on dit dans des transcriptions. Je vous rappelle que ce sera disponible dans les jours qui viennent.

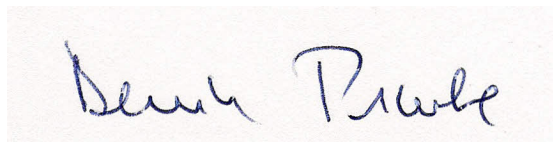
Alors sur ce, merci encore!

Et puis le rapport sortira, et puis on verra ce qu'on va faire avec tout ce qu'on a glané côté faits à propos de ce dossier.

Merci beaucoup.

1565

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink, reading "Denise Proulx", is shown on a light-colored rectangular background.

1570

DENISE PROULX, s.o.